SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:32 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2019-06-145 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture
 - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 mai 2019;
- 1^{re} période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
 - 5.1 Pavage d'asphalte réfection de chemins
- 6. Information au conseil et correspondance
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2019.
- 7. Rapports des comités
 - 7.1 Finances Subventions:
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.1.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs;
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

- 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Liste de destruction des documents;
 - 8.1.2 Congrès de la FQM en septembre 2019;
 - 8.1.3 Transfert des dossiers juridiques au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;
 - 8.1.4 Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins;
 - 8.1.5 Achat d'un terrain à la Fabrique Saint-Stanislas;
 - 8.1.6 Abrogation de la résolution 2019-05-143;
 - 8.1.7 Demande de dérogation mineure 2019-05-0001 de monsieur Dany Boulet pour la hauteur du garage;
 - 8.1.8 Demande de dérogation mineure 2019-05-0001 de monsieur Dany Boulet pour le sous-sol;
 - 8.1.9 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;
 - 8.1.10 Demande d'approbation du plan d'infrastructure de rue pour le prolongement de la rue l'Espérance par Développement du Verger inc.;

- 8.1.11 Autorisation de signature du contrat pour la location d'un espace sur le lot numéro 2 923 331;
- 8.1.12 Demande d'appui pour implantation d'une entreprise spécialisée en formation de pilotes d'avions et d'hélicoptères;
- 8.1.13 Acceptation de l'offre de services du Groupe Agéco pour l'obtention d'un bilan environnemental de la technologie Écofixe:
- 8.1.14 Autorisation de signature d'un bail pour le bureau de poste.

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du projet de règlement du plan d'urbanisme.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli ET RÉSOLU QUE le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3 1

2019-06-146 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.} 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36) (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- La location de la Caisse, y a-t-il du développement ?
- Les travaux d'avancement pour le garage et la caserne;
- Les zones humides, y a-t-il des permis?
- La collecte des gros rebus.

Monsieur Serge Dubé concernant :

- La durée de la taxe de secteur pour le chemin;
- Le permis de remblai et déblai.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 00.

5.1

2019-06-147 PAVAGE D'ASPHALTE - RÉFECTION DE CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sur invitation ont été envoyées à huit entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 5 soumissions pour le pavage d'asphalte;

Prix TM pour :	<u>30 TM</u>	350 TM	<u>95 TM</u>	<u>Total</u>
 David Leblond inc. 	313.00 \$	166.00 \$	158.00 \$	82 500 \$
 Pavage Plamondon 	251.46 \$	156.52 \$	222.02 \$	83 418 \$
 9256-7809 Qc inc. 	181.00 \$	181.00 \$	181.00 \$	85 975 \$
 Pavage Garneau 	214.00 \$	155.00 \$	165.00 \$	76 345 \$
 Sintra Inc. 	605.00 \$	190.68 \$	347.32 \$	117 883 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du pavage d'asphalte à l'entreprise Pavage Garneau au coût approximatif de 76 345 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2019 et en fait la lecture.

7.1.1

2019-06-148 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE la liste des comptes à payer en date du 3 juin 2019 au montant de 126 172.75 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :

Madame Nathalie Bresse, mairesse dépose et fait la lecture du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs.

RAPPORTS DES COMITÉS:

Madame Nathalie Bresse:

- o Donne de l'information concernant :
 - Les états financiers de la MRC ont été déposés. La MRC a fait un surplus de 140 320 \$ en 2018 ;
 - Une résolution de la MRC, pour accepter une offre de services pour l'analyse de la rémunération;
 - Un contrat à la MRC pour analyse d'implantation de la fibre optique sur le territoire de la MRC.

Madame Gina Castelli:

- o Donne de l'information concernant :
 - La Régie des incendies, 3 nouveaux pompiers ont été embauchés.
 Nous n'avons pas reçu de rapport pour le moment ;
 - Le Transport de personne, l'assemblée générale a eu lieu le 23 mai dernier :
 - La Chambre de commerce, pas de développement le dernier mois ;
 - Le Salon de l'emploi a eu lieu le 25 mai dernier à la Polyvalente d'East Angus. Un autobus de Montréal remplie à moitié est venu visiter le Salon;
 - Le développement économique, nous sommes à bâtir un PPU.

Monsieur Éric Mageau:

- Donne de l'information concernant :
 - L'acceptation des servitudes des nouveaux accès pour le garage, l'ensemencement des talus;
 - Le début de la construction des bâtiments ;
 - La planification des travaux de la route 112 se fera la semaine du 10 juin;
 - Le branchement au réseau causera des entraves la route 112 le 5 juin prochain;
 - Les tests effectués sur les trottoirs afin de trouver des solutions ;
 - Les fissures, nous demanderons une estimation des coûts à l'entreprise Permaroute;
 - Le marquage, un appel d'offres sera lancé en juin.

Monsieur René Rivard:

- O Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, le mois de mai fut un gros mois de travail sous-terrain sans que cela ne paraisse. Tous les dossiers sont sous contrôle, les travaux à la piscine se déroule bien;
 - Les conférences du 12 juin prochain à 18 h 30 et 19 h 30 sur la nutrition et la santé s'adressent aux personnes de 50 ans et plus.

Madame France Martel:

- O Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, c'est comme le mois passé pour les développements. Nous avons eu 3 demandes de permis totalisant 501 000 \$.

Madame Christine Lafrance:

- Donne de l'information concernant :
 - L'ORH, la prochaine réunion sera le 18 juin prochain ;
 - La sécurité civile et le volet juridique, il n'y a pas de changement.

8.1.1

2019-06-149 LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste a procédé à la mise à jour des documents à détruire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents à détruire doit-être approuvée par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2019-06-150 CONGRÈS DE LA FQM EN SEPTEMBRE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année en septembre a lieu le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'édition de cette année aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions et les réservations pour l'hébergement doivent se faire le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget pour l'inscription de trois membres du conseil et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que trois membres du Conseil et le directeur général assistent au congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre 2019. Les trois membres du conseil sont : Nathalie Bresse, Éric Mageau et Christine Lafrance, QUE leurs frais d'inscription 799.00 \$ / personne plus taxes, hébergement, repas et transport environ 700.00 \$ / personne leurs soient payés selon la politique en vigueur.

Postes budgétaires: 02-110-00-454 inscription des élus;

02-110-00-310 autres frais des élus ;

02-130-00-454 inscription directeur général; 02-130-00-110 autres frais directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2019-06-151 TRANSFERT DES DOSSIERS JURIDIQUES AU CABINET CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. :

CONSIDÉRANT QUE nos conseillers juridiques qui travaillaient pour le cabinet Monty Sylvestre ont quitté le 24 mai 2019 le cabinet pour joindre le cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre

2019, selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du Conseil et d'autoriser au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciarisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2019-06-152 DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE VISA DESJARDINS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas de carte de crédit;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une carte de crédit rendrait certains achats plus simples, en particulier les achats à faible coût et les achats sur internet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU**:

QUE la Municipalité d'ascot Corner autorise le directeur général Jonathan Piché à présenter à Services de cartes Visa Desjardins une demande d'émission de carte de crédit commerciale au nom de la municipalité d'Ascot Corner;

QUE le montant demandée de la carte de crédit Visa Desjardins est de 1 000 \$;

QUE le directeur général Jonathan Piché est autorisé à signer au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2019-06-153 ACHAT D'UN TERRAIN À LA FABRIQUE SAINT-STANISLAS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une offre d'achat le 1^{er} mai 2019 pour une partie du lot 1 386 683, soit environ 10 184 m² au coût de 2 \$ / m²;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat a été acceptée par la Fabrique Saint-Stanislas le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2019, l'Archidiocèse de Sherbrooke a autorisé la transaction entre la Municipalité d'Ascot Corner et la Fabrique Saint-Stanislas;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU**:

QUE la Municipalité d'ascot Corner autorise le directeur général Jonathan Piché et la mairesse Nathalie Bresse à procéder à l'achat d'une partie du lot 1 386 683 pour une superficie d'environ 10 184 m² au coût de 2\$ / m² et les autorisent à signer au nom de la municipalité tous documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes;

QUE la Municipalité mandate à ses frais un arpenteur géomètre afin de déterminer avec précision la partie du lot à acquérir;

QUE les frais de notaire et de lotissement seront à la charge de la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2019-06-154 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2019-05-143 :

CONSIDÉRANT QU' à la séance du 6 mai dernier il avait été décidé que l'assemblée de consultation publique en lien avec l'adoption du règlement numéro 660 était prévue pour le 27 mai 2019 à 18 h 00;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage requis avant l'assemblée de consultation publique n'a pas été fait dans les délais requis à cause de circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique du 27 mai n'a pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE pour être conformes avec la procédure d'adoption l'étape d'affichage et l'étape de la consultation publique doivent être reprises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la résolution 2019-05-143 soit abrogée dans l'objectif de reprendre les étapes manquantes du processus d'adoption du Règlement 660.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2019-06-155

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-05-0001 DE MONSIEUR DANY BOULET POUR LA HAUTEUR DU GARAGE :

CONSIDÉRANT QU' un pavillon secondaire est construit au 2^e étage d'un garage privé et que celui-ci doit avoir une hauteur maximale de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT QU' une hauteur excédentaire de 2,45 mètres à la norme prescrite n'est pas considérée mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette norme de 6,1 mètres n'est pas considérée un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'autoriser la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 8,55 mètres pour aménager un pavillon secondaire et par le fait même de refuser une dérogation mineure à l'article 8.11 du Règlement de zonage numéro 642;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner refuse la demande de dérogation mineure à l'article 8.11 du Règlement de zonage numéro 642 et refuse ainsi la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 8.55 mètres pour l'aménagement d'un pavillon secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2019-06-156

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-05-0001 DE MONSIEUR DANY BOULET POUR LE SOUS-SOL :

CONSIDÉRANT QU' un garage privé incluant un pavillon secondaire ne peut comporter un sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la construction d'un sous-sol ne pourrait être considérée mineur;

CONSIDÉRANT QUE cette norme interdisant la construction d'un sous-sol n'est pas considérée un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'autoriser la construction d'un sous-sol au pavillon secondaire et par le fait même de refuser une dérogation mineure à l'article 8.6 du Règlement de zonage numéro 642.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner refuse la demande de dérogation mineure à l'article 8.6 du Règlement de zonage numéro 642 et refuse ainsi la construction d'un sous-sol au pavillon secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2019-06-157

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES :

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées de la municipalité d'Ascot Corner a reçu l'accord, par la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport final daté d'avril 2019 concernant le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE des investissements sont nécessaires pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées en raison de l'état de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mettent à la disposition de la municipalité d'Ascot Corner des programmes d'aide financière pour le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et des chaussées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mettre en œuvre les recommandations du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées en tenant compte de la capacité d'investissement de la municipalité et des différents programmes d'aide financière qui seront mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des prochaines années;

D'autoriser la transmission d'une copie de la présente résolution à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2019-06-158

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'INFRASTRUCTURE DE RUE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE L'ESPÉRANCE PAR DÉVELOPPEMENT DU VERGER INC. :

CONSIDÉRANT QUE Développement du Verger inc. demande à la Municipalité d'approuver le plan d'infrastructure de rue numéro «SHE-00253356-A0 révision 2» et daté du 3 juin 2019 ayant pour objet le prolongement de la rue l'Espérance;

CONSIDÉRANT QUE ce plan sera conforme au Plan directeur de développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte uniquement sur la conception de la rue et que la demande d'approbation de lotissement se fera uniquement une fois la rue construite et approuvée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des milieux humides sont identifiés au plan et que certains devront être protégés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve le plan d'infrastructure de rue numéro «SHE-00253356-A0 révision 2» et daté du 3 juin 2019 ayant pour objet le prolongement de la rue l'Espérance conditionnel à ce **QUE** :

- Les milieux humides soient conservés et protégés et inscrits dans les contacts notariés lors de la vente des terrains par Développement du Verger inc. et par le fait même consignés au registre foncier;
- 2. Développement du Verger inc. et la Municipalité s'entendent sur les conditions de cession du passage piétonnier avant la signature de l'entente relative à des travaux municipaux;
- **3.** Aucun milieu humide ne soit retrouvé à l'intérieur des emprises de rue qui seront cédées à la Municipalité;

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la signature de l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement de la rue l'Espérance par la mairesse et le directeur général suite à la conclusion de l'entente avec les promoteurs sur les conditions de cession du passage piétonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2019-06-159 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN ESPACE SUR LE LOT NUMÉRO 2 923 331 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit conclure une entente pour la location d'un espace de 6 pieds par 12 pieds sur le lot numéro 2 923 331 pour l'abribus à l'intersection de la route 112 et du chemin Galipeau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Nadeau est propriétaire du lot numéro 2 923 331:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à signer un contrat de location d'une durée de 5 ans au montant de 200.00 \$ par année payable le 1^{er} juillet de chaque année à monsieur Michel Nadeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2019-06-160

DEMANDE D'APPUI POUR L'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE EN FORMATION DE PILOTES D'AVIONS ET D'HÉLICOPTÈRES :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sélect Aviation désire s'implanter à l'Aéroport de Sherbrooke afin d'offrir des formations en pilotage d'avions et d'hélicoptères;

CONSIDÉRANT QU' une pénurie de pilotes d'avions et d'hélicoptères est à prévoir dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une école de pilotage sur le territoire de la MRC pourra avoir des retombées économiques pour la MRC du Haut-Saint-François ainsi que pour la municipalité d'Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui l'entreprise Sélect Aviation dans sa démarche de s'implanter à l'Aéroport de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2019-06-161

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU GROUPE AGÉCO POUR L'OBTENTION D'UN BILAN ENVIRONNEMENTAL DE LA TECHNOLOGIE ÉCOFIXE :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des subventions en lien avec le projet pilote de Technologie Écofixe pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés, la Municipalité doit obtenir un bilan environnemental afin de déterminer l'impact de la technologie Écofixe sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Agéco a aidé la Municipalité à obtenir la subvention de Climat municipalité 2 du ministère de l'Environnement du Québec:

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour obtenir le bilan environnemental seront réalisés tout au long de la phase test de la technologie Écofixe dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité des étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service du Groupe Agéco pour la réalisation d'un bilan environnemental de la technologie Écofixe dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité des étangs aérés pour un montant de 22 970 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2019-06-162 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LE BUREAU DE POSTE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un bail de location en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015 avec la maîtresse de poste pour la location du local du bureau de poste dans le Centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE les montants de loyer prévus au bail n'ont pas été respectés depuis le début du bail afin d'aider financièrement la maitresse de poste;

CONSIDÉRANT QUE le bail doit être revu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à signer un nouveau bail pour une durée de 5 ans au montant de 408.00 \$ par mois à partir du 1^{er} juillet 2019 et de mettre fin au bail actuellement en vigueur. Le montant du loyer sera indexé de 2% par année, au 1^{er} juillet de chaque année, pour les années 2020 à 2023.

CONSIDÉRANT le faible coût du loyer, il est également **RÉSOLU QUE** les frais de réparation du local soient à la charge du locataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION

Aucun.

10.1

2019-06-163 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le projet de règlement du plan d'urbanisme portant le numéro suivant :

 Règlement numéro 660 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 624;

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe du plan directeur de développement de la municipalité.

Le projet de règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

Copie du projet de règlement du plan d'urbanisme joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le

directeur général pour déterminer la date de l'assemblée de consultation publique. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement du plan d'urbanisme et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucun.

12

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 39)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Serge Dubé concernant le point 8.1.5, l'achat d'un terrain est à quel endroit?

Monsieur Patrick Provost concernant la nouvelle caserne, est-ce des pompiers volontaires? Ça prend quel âge pour être pompier?

Monsieur Jacques Gourde concernant:

- Le projet du futur agrandissement du réseau d'eau potable d'il y a 2 mois, il est où?
- Le 10% pour les fonds de parc, est-ce seulement pour les développements?
- La Fabrique, devra-t-elle payer 2200 \$ de taxes de frais de parc?
- Est-ce que le 10% pour les frais de parc s'applique à chaque parcelle de terrain?

Madame Maryse Labonté concernant :

- L'entente de location de 200 \$ c'est à quel endroit?
- Le Salon de l'emploi, comment cela s'est passé?
- Le remboursement pour le cours de tennis?

Monsieur Serge Dubé concernant la taxe de 10% pour les fonds de parc, si je vends un bout de terrain, ça marche comment?

13

2019-06-164 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS. MAIRESSE